

DROIT DE SUITE

Le groupe de Tarnac sera jugé, mais pas pour terrorisme

Par [Jordan Muzyczka](#) — 28 juin 2016 à 14:23



Manifestation, le 21 juin 2009, à Paris, en soutien aux personnes du «groupe de Tarnac» mises en examen. Photo Miguel Medina. AFP



f PARTAGER

🐦 TWEETER



La cour d'appel de Paris a confirmé le caractère non terroriste des actes reprochés à Julien Coupat et à deux membres du groupe de Tarnac, poursuivis pour sabotages de lignes TGV en 2008.

Ce n'est finalement pas de faits de terrorisme dont devront répondre Julien Coupat et deux autres membres du groupe de Tarnac. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris vient de confirmer le caractère non terroriste des sabotages de lignes SNCF, imputés en 2008 au groupe de Tarnac. Elle donne ainsi raison aux juges d'instruction en charge du dossier, et va à l'encontre des réquisitions du parquet général. Le parquet de Paris peut désormais se pourvoir en cassation. « *Huit années d'acharnement judiciaire qui se terminent par un désaveu total* », a réagi **Marie Dosé**, avocate de deux prévenues du dossier.

Présenté comme groupuscule d'extrême gauche, le « *groupe de Tarnac* » est soupçonné d'être à l'origine de sabotages de lignes SNCF dans l'Oise, l'Yonne ou encore la Seine-et-Marne en 2008. L'affaire est très vite politisée, suscitant de vives polémiques. Le gouvernement et la ministre de l'Intérieur de l'époque, **Michèle**

Alliot-Marie (Les Républicains, ex-UMP), seront accusés de l'avoir instrumentalisée en insistant sur son caractère terroriste.

Après sept ans d'enquête et de polémiques, les juges d'instruction chargés du dossier avaient renvoyé à l'été 2015 huit membres du groupe en procès. Prenant le contre-pied des réquisitions du parquet, les juges avaient retiré toute qualification terroriste pour les trois principaux protagonistes, **Julien Coupat**, son ex-épouse **Yildune Lévy** et **Gabrielle Hallez**, qui nient l'ensemble des faits. Le parquet de Paris avait fait appel, estimant qu'il s'agit bien de faits à caractère terroriste.

Novembre 2008 - juin 2016, le déroulement de l'affaire

Des arrestations et des remises en liberté. Le 11 novembre 2008, la ministre de l'Intérieur annonce l'arrestation d'une vingtaine de personnes pour des dégradations commises sur des lignes TGV quelques jours plus tôt, notamment à Vigny (Meurthe-et-Moselle) et à Dhuisy (Seine-et-Marne). Des perquisitions ont lieu et la police retrouve des cartes SNCF ainsi que du matériel qui aurait pu servir à des actes de sabotage.

Quatre jours plus tard, neuf de ces personnes sont mises en examen pour « *association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste* ». Julien Coupat et Yildune Lévy en font partie. Le 16 janvier 2008, après trois mois de détention, la compagne du jeune homme est remise en liberté. Julien Coupat, alors âgé de 34 ans, reste six mois en détention, « *en dehors des règles de droit* », s'indigne son avocate. Libéré en mai 2008, il est tout de même soumis à un contrôle judiciaire strict durant sept mois.

Les rebondissements judiciaires. Le 25 novembre 2009, les avocats des neuf suspects accusent la police d'avoir créé de toutes pièces des preuves dans l'enquête. A l'Assemblée nationale, ce sont des députés qui mettent aussi en cause un témoignage « sous X ».

En mars 2011, *Libération* révèle qu'un dispositif d'écoutes avait été mis en place dans l'épicerie dont Julien Coupat était le responsable, avec le début de l'enquête judiciaire. Une révélation confirmée par des agents de l'opérateur téléphonique France Télécom. Julien Coupat était fiché par les Renseignements généraux dès 2002.

En mars 2011, le juge antiterroriste **Thierry Fragnoli** est dessaisi de l'affaire. Les avocats de la défense mettaient en cause son impartialité.

Entreprise terroriste ou non ? Le parquet requiert le renvoi en correctionnelle de Julien Coupat et de sa femme, Yildune Lévy, en mai 2015. Ils sont soupçonnés notamment de dégradations en réunion et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Toutefois le ministère public demande le rejet de l'incrimination de groupement terroriste, initialement retenue. « *J'ai été projeté par une construction policière assez hilarante dans l'espace public* », dénonçait quelques jours après Julien Coupat, le 12 mai 2015. Il se considère « *plutôt comme bibliothécaire* » que comme terroriste.

Trois mois après, en août, la juge d'instruction décide de renvoyer Julien Coupat et sept autres militants en correctionnelle. Elle ne retient pas non plus la qualification de terrorisme. Une décision que conteste quelques jours plus tard le parquet de Paris, qui veut que soit retenue la qualification d'« *entreprise terroriste* » à l'encontre de trois militants. Le ministère public fait donc appel de la décision. C'est la décision sur cet appel qui a été rendue aujourd'hui.

Julien Coupat, brillant doctorant et épicier de village signalé par le FBI

Père médecin, mère cadre supérieur dans un laboratoire pharmaceutique, Julien Coupat est né le 4 juin 1974 à Bordeaux. Après avoir étudié à l'Essec, l'une des trois grandes écoles de commerce parisiennes, il change d'orientation pour étudier la sociologie politique et devenir doctorant à la prestigieuse École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Pour le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, Julien Coupat « *s'est mué dans une contestation au départ politique et philosophique et peu à peu s'est ancré dans l'action violente et la conception de cette "cellule invisible" »* ».

En 2005, il s'installe avec une vingtaine de personnes dans le village corrézien de Tarnac, dont ils reprennent l'épicerie. L'attention des policiers se porte sur le groupe après un renseignement fourni par le FBI en janvier 2008 : Julien Coupat et sa future compagne, Yildune Lévy, avaient participé à une manifestation devant un centre de recrutement de l'armée à New York, un établissement qui devait être quelques semaines plus tard la cible d'un attentat.

Les enquêteurs français attribuent à Coupat l'écriture du livre ***L'Insurrection qui vient***, publié en mars 2007, signé par le « Comité invisible ». Un recueil qui légitime les attaques contre le réseau ferré SNCF. ◆